

Déclaration liminaire de la CGT Comité Technique Local du 09/12/19

Suppression de l'ISF, doublement du CICE, loi « travail », réduction des APL, rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires, loi de transformation de la Fonction Publique, baisse des pensions, gel du point d'indice,..., la Macronie n'en finit plus de servir les plus aisés en s'acharnant sur la majorité travailleuse. Aux gilets jaunes, aux syndicalistes, à la population qui ose manifester son indignation et sa colère devant tant de mépris, de suffisance à imposer une politique d'injustice, l'État se fait policier!

Et la réforme des retraites conduite par un administrateur d'assurance pour conclure le saccage des conquis sociaux...

Mais les étudiants, les salariés du privé ou de la Fonction Publique, les demandeurs d'emploi et les retraités ont décidé de se mobiliser pour faire entendre une autre voix, celle de la solidarité inter-générationelle!

Le 5 décembre dernier, 45 % des agents de la Fonction Publique d'État se sont mis en grève! Soit l'un des 3 plus forts taux enregistrés en 20 ans!

1,5 million de manifestants pour un mouvement historique soutenu par 69 % des Français! Non, les tentatives de déstabilisation et de désinformation exercées par le gouvernement MACRON-Philippe pour duper l'opinion n'y suffiront pas! Un nouveau rendez-vous de la contestation est d'ores et déjà acté le 10/12/19!

A ce propos, le message adressé la veille de ce mouvement social par la DDFIP des Vosges aux agents soudainement victimes d'une pulsion irrépressible de télétravail relève selon nous de la provocation! Seulement 10 % des agents pouvaient bénéficier l'année dernière de cette option à condition de remplir les conditions fixées par l'administration dont l'avis favorable du responsable de service notamment. Et là, par quel insondable miracle, on ouvre les vannes en grand…en l'espace d'une journée! Nous sommes curieux de connaître le nombre d'heureux bénéficiaires de cette mansuétude administrative à laquelle nous sommes si peu habitués?

1650 nouvelles suppressions de postes sont inscrites dans le Projet de Loi de Finances 2020. D'ici 2022, ce sont 4900 emplois qui seront détruits dans notre ministère ! Les documents relatifs au Comité Technique de Réseau « emplois » programmé le 16/12/19 viennent de nous être communiqués. Nul doute que les 12 nouvelles suppressions annoncées alimenteront un peu plus la colère déjà suscitée par les 306 suppressions subies à la DDFIP Vosges depuis 2002 !

Combien de missions sacrifiées, combien d'agents impactés directement et durablement par le Nouveau Réseau de Proximité ? Le service public est malmené partout tandis que ceux qui le font vivre au quotidien à la DGFIP sont méprisés ! Comment peut-on garantir et se prévaloir d'une égalité de traitement des citoyens quand on crée les conditions de l'abandon des populations vivant dans les zones rurales ?

Nombre de délibérations de collectivités ont pourtant réaffirmé leur attachement au réseau de proximité de pleine compétence. Les trésoreries ferment les unes après les autres à un rythme effréné! En lieu et place de ces sites visibles et accessibles, vous inaugurez les points d'accueil...ailleurs...n'importe quand... n'importe comment...

Détruire les missions (donc le sens du travail) ne vous suffisait pas, vous vous attelez désormais à saper les droits et garanties des agents ! La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 est, en ce sens, une véritable aubaine.

Le $1^{\rm er}$ janvier 2020 signe la disparition des CAP de mutation. L'affectation se fait désormais au département et impose à celui ou celle qui obtient une mutation (souhaitée ou non) de rester 2 ans sur son poste.

Les lignes directrices de notre ministère imposent dès 2020 la généralisation des postes à profil comme principal critère d'affectation et entraîne de facto la marginalisation des mutations d'ordre familial, social en même temps qu'elle rend caduque la règle de l'ancienneté!

Que dire de l'entretien systématique instauré pour les agents n'ayant pas changé de poste depuis 5 ans et des affectations à durée déterminée encore prévus pour 2020 ? Les directeurs locaux auront donc tout loisir de déplacer au gré de leurs envies, de leurs lubies les agents travaillant sous leur coupe…

Enfin, quelques mots s'agissant du dernier rapport de la Cour des Comptes qui égratigne la mission de contrôle fiscal exercée par la DGFIP. Les outils numériques censés permettre un meilleur ciblage des contrôles n'ont finalement pas compensé la baisse des effectifs dédiés à cette mission. Les contrôles sur place des professionnels ont baissé de 20 % depuis 2013. Quant à ceux effectués auprès des particuliers, la diminution s'élève à 25 % en 2018 ! Assurément, encore une belle réussite à porter à votre crédit…